



Communiqué : Vers une liquidation judiciaire de la MNEI

16 février 2023 (version modifiée du 23/02/2023)

Nous sommes au regret de vous informer que la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI) est entrée dans la procédure qui devrait conduire à sa **liquidation judiciaire d'ici quelques semaines** (courant mars 2023).

La MNEI est en difficulté depuis 2016 suite à la décision soudaine du Conseil Départemental de l'Isère ne plus subventionner son fonctionnement ([voir article](#)). Cette décision a abouti à une procédure de redressement judiciaire avec une stratégie de repli et un fonctionnement à minima, incluant le licenciement d'une partie du personnel. En 2020, la perte des financements de la Région Auvergne Rhône-Alpes affectés aux projets du Prix du livre environnement a de nouveau nécessité une réduction du personnel. Par ailleurs, la MNEI est confrontée depuis plusieurs années à un déficit structurel d'environ 30 000€ sur sa mission de gestion des locaux et de services aux associations.

Malgré l'investissement poussé des bénévoles et salarié.e.s pour développer les activités et proposer un renouvellement du projet associatif ([projet "l'Orangerie de Grenoble"](#) en 2018, [projet « Pol'EN »](#) en 2021), et le maintien des subventions de Grenoble Alpes Métropole et de la Ville de Grenoble à hauteur constante jusqu'en 2022, **la MNEI se retrouve dans une impasse financière en 2023.**

En effet, Grenoble Alpes Métropole a informé l'association début janvier que ses statuts, arrêtés par la Préfecture, ne lui permettaient plus de financer les locaux, les services et la médiathèque. Cette annonce prive la MNEI d'une subvention de fonctionnement de 65 000€, qui viennent se rajouter aux 30 000€ de déficit structurel.

Cette situation financière a conduit le commissaire aux comptes qui suit la MNEI à lancer une procédure d'alerte auprès du tribunal qui pourra conduire à la liquidation judiciaire de l'association, la MNEI étant dans l'impossibilité de remplir ses missions statutaires et la rémunération de ses salarié.e.s.

La liquidation judiciaire de l'association MNEI aura pour conséquence la saisie des biens, le licenciement économique des salarié.e.s et l'arrêt des activités portées par la MNEI :

- gestion du bâtiment municipal (fluides, sécurité, assurance, ménage et entretien, etc.)
- gestion des services (accueil, réservation des salles, comptabilité, aide administrative, etc.)

- médiathèque environnement (accueil du public, gestion du fonds, projets)
- animations, événements inter-associatif, communication

Les associations résidentes pourront à priori garder leurs bureaux dans le bâtiment (ADTC, Alliance-PEC Isère, Cipra France, FNE Isère, Gentiana, Jeunes et Nature, La Clavette grenobloise, l'Heureux Cyclage, LPO AURA, Mountain Wilderness France, Paysages de France) et sont en contact avec la Ville de Grenoble pour envisager une convention et la création d'une nouvelle structure de gestion du bâtiment.

Un collectif d'abonné.e.s de la médiathèque s'est constitué et agit pour **préserv**er les collections de la médiathèque et continuer à la faire vivre. Pour rejoindre le collectif, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse : collectif.mediatheque@gmx.fr. Une **pétition pour le maintien de la médiathèque** a également été créée.

>> [Signer la pétition pour le maintien de la médiathèque de la MNEI.](#)

>> Retrouvez ce communiqué sur le site web de la MNEI :

<https://www.mnei.fr/index.php/communiqué-vers-une-liquidation-judiciaire-de-la-mnei/>

>> Plus d'informations sur la MNEI et ses activités : <https://www.mnei.fr/index.php/nous-connaître/présentation/>

>> Plus d'informations sur la médiathèque environnement :

<https://www.mnei.fr/index.php/la-mediatheque/>

Contact

Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI)

5 place Bir Hakeim, 38000 Grenoble

04 76 54 31 62 – accueil@mnei.fr – www.mnei.fr